



## Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas

Siège: mairie 38540 HEYRIEUX

Tél / fax: 04.72.48.76.79

Internet: <http://assoc.wanadoo.fr/acenas>

e-mail: [acenas@wanadoo.fr](mailto:acenas@wanadoo.fr)

### **BULLETIN D'INFORMATIONS n° 6** MAI-JUIN 2001

#### *Sommaire :*

- ◆ **Interdiction des vols de nuit:** délibération de 30 communes et vote de la proposition de loi COCHET.
- ◆ **Charte de l'environnement** non signée par les riverains et les élus.
- ◆ L'ACENAS reçue au Ministère des transports en décembre, au Ministère de l'environnement en janvier, à l'Elysée en mars et participation au colloque parlementaire sur les questions aéroportuaires.
- ◆ Elections municipales : engagements des candidats.
- ◆ Système CONSTAS un nouvel outil insuffisamment exploité.
- ◆ ASSEMBLEE GENERALE (voir invitation ci-jointe, incluant un bulletin d'adhésion).

## **INTERDICTION DES VOLS DE NUIT**

#### L'essentiel:

Les politiques sont mobilisés à tous les niveaux sur ce problème et une volonté de "faire quelque chose" est manifeste. Vote des conseils municipaux, groupe de travail à l'assemblée, propositions de l'ACNUSA et examen d'une proposition de loi. Celle ci est une avancée (prise en compte du bruit dû aux vols de nuits) **MAIS le contenu est scandaleusement insuffisant !**

Cette proposition de loi a le mérite d'exister, les riverains et les associations doivent pousser les autorités à la rendre plus restrictive.

A notre demande 30 conseils municipaux ont voté une motion de soutien aux propositions de loi visant à interdire les vols de nuit.

Ces élus locaux ont réellement pris conscience de l'importance des nuisances nocturnes pour la qualité de vie des riverains.

Des exemplaires de ces délibérations ont été remis aux interlocuteurs rencontrés récemment dans les Ministères ainsi qu'à l'Elysée.

Plusieurs pays européens (Belgique, Allemagne, Italie, Suisse) œuvrent dans le sens d'une

interdiction des vols de nuit, la France doit s'engager plus fermement dans cette voie.

Lors de sa visite à l'ACENAS Mr Léron Président de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires) convient que la situation actuelle doit évoluer. Ce dernier a remis au gouvernement des propositions sur ce dossier sensible.

#### **Résumé des propositions de l'ACNUSA:**

- Vols de nuit: de 22H à 6H, sanction des avions engendrant un niveau de bruit > à 85 dB(A) (en Laeq (1s)).
- Indice d'exposition au bruit: abandon de l'indice psophique et utilisation du Lden. Définition de 3 périodes (12 H de jour, 4H de soirée et 8H de nuit). Ce changement d'indice remet en cause les PEB existants, mais **DANS QUELLES MESURES ?** Et quelles conséquences concrètes pour les riverains ? Le texte est trop flou pour en tirer des conclusions concrètes.

Madame Voynet, Ministre de l'environnement, reconnaît le caractère néfaste des vols de nuit et souhaiterait les interdire ou les limiter très fortement si l'interdiction n'est pas possible.

Un groupe de travail sur les vols de nuit et les nuisances aéroportuares se met en place à l'assemblée nationale.

La proposition de loi visant à plafonner le niveau sonore des avions a été examinée à l'assemblée le 26/04/01.

### **En résumé:**

(application sur 7 heures consécutives la nuit)

- Art 1: interdiction des avions provoquant un bruit > 85DbA (à la limite de la zone B et C du PEB).
- Art 2: sauf pour les cas d'urgences.

- Art 3: Interdiction des essais de moteur
- Art 4: Mise à jour du code de l'aviation civile, montant des amendes fixé à 12 200 € (80 000 F)
- Art 5: Le gouvernement doit déposer un rapport avant décembre 2002 sur les initiatives communautaires . . .

Ce texte, toujours en discussion, n'apporte à ce jour aucune amélioration notable pour les riverains. Cela est inacceptable.

---

## **LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

### **L'essentiel:**

Après un an d'implication des associations, un document a été établi. Son contenu est une avancée, mais certains points sont très loin des attentes des riverains. Pour cela la Charte n'a été approuvée ni par les associations ni par les élus.

Pendant un an, la commission consultative de l'environnement (associations, élus et aéroport) s'est réunie à de nombreuses reprises sous la Présidence de Mr BESSE, Préfet de Région en vue de la rédaction d'une Charte de l'Environnement. Après un départ laborieux un document a vu le jour à la fin de l'année 2000, visant à définir un code de "bonne conduite" par les gestionnaires de l'aéroport.

Quelques propositions concrètes ressortent de cette charte :

- Interdiction des approches à vue en phase d'atterrissage

- Engagements de l'aéroport concernant des mesures des pollutions ( air, eau, sol, déchets)
- Etablissement d'une cartographie du bruit (système CONSTAS)

**Toutefois, un blocage persiste autour de l'interdiction des vols de nuit et de la limitation des mouvements** dont l'aéroport ne veut entendre parler. Cette position a été fortement dénoncée par les élus ainsi que par les associations de riverains.

Faute d'accord entre les parties, le Préfet qui envisageait d'approuver cette charte a finalement renoncé à son projet. Néanmoins, la Chambre de Commerce et d'Industrie s'est engagée à mettre en place progressivement ces mesures.

L'ACENAS restera vigilante quant au respect des engagements de l'aéroport qui permettent une meilleure prise en compte de l'environnement.

---

## **LES RENDEZ-VOUS MINISTERIELS**

---

### **L'essentiel:**

Ces derniers mois, une présence forte de l'ACENAS au plus haut niveau de l'état. Ces démarches sont indispensables pour peser sur les instances politiques.

***Décembre 2000 :***

***Le Ministère des Transports***

Une délégation de l'ACENAS a évoqué devant le conseiller technique de Monsieur GAYSSOT ses craintes de **l'extension de la plate-forme aéroportuaire de Satolas.**

**Nous avons réaffirmé notre opposition catégorique à la construction de deux pistes**

**supplémentaires** qui aurait pour conséquence la création d'une infrastructure disproportionnée avec les besoins régionaux.

De même il n'est pas question de récupérer une partie du trafic parisien dans l'attente de la construction annoncée du troisième aéroport en Ile de France.

Compte tenu de l'exaspération de milliers de riverains, le Ministère est conscient de l'urgence de la création de cette nouvelle plate-forme qui ne pourra intervenir avant 2012.

Les propos du conseiller technique confirment que l'ambition de Satolas est démesurée et que sa dimension reste euro-régionale.

Cependant les annonces des dirigeants de Satolas sont sans équivoque : devenir la deuxième plateforme française pour le trafic international !

Concernant les **vols de nuit**, le Gouvernement n'envisage pas de fermeture sur Lyon pour l'instant mais se veut néanmoins précurseur en matière de restrictions.

Les avions de chapitre 3 HK (avions munis de silencieux peu efficaces) seront interdits à Satolas la nuit à partir de début 2002. Ces mêmes avions seront progressivement retirés de la circulation d'ici 2004-2005.

Toutefois, le retrait des avions bruyants ne réduira pas pour autant la gêne subie du fait de l'augmentation du nombre de mouvements!

### **Janvier 2001 : Le Ministère de l'Environnement**

Les deux conseillers ministériels de Madame Voynet se sont déclarés favorables aux mesures d'interdiction des vols de nuit et pensent que le groupe de travail interministériel sera de nature à faire avancer ce dossier sensible.

De même ils reconnaissent que l'aviation contribue pour une part non négligeable à l'effet de serre et que d'autres modes de transports sur des distances moyennes pourraient être davantage développés.

Le Ministère a été très réceptif à nos propositions de mise en place :

- d'une taxe aéroportuaire basée non seulement sur le bruit mais aussi sur les émissions polluantes des avions, comme à Genève.
- d'un P E P (plan d'exposition aux pollutions globales), concept élaboré par l'ACENAS avec des seuils de nuisances à ne pas dépasser dans tout projet d'infrastructure.
- Une limitation réglementaire du nombre de mouvements d'avions comme cela existe à Orly.

Le Ministère souhaite que la concertation organisée en 2001 dans le cadre du futur troisième aéroport parisien soit l'occasion d'un large débat sur la politique aéroportuaire et permette

également de traiter du problème que représenterait l'extension de Satolas vis à vis des riverains.

Par ailleurs, la découverte de deux anciennes décharges industrielles sous l'aéroport intéresse directement le Ministère qui s'engage à suivre de près ce dossier.

### **Février 2001 : colloque à l'assemblée nationale, Rencontre Parlementaire sur le transport aérien :**

Il est très important que les associations de riverains puissent être présentes lors de ces rencontres réunissant l'ensemble des acteurs du trafic aérien. Notre présence signifie clairement aux décideurs publics, mais également aux compagnies aériennes, que la prise en compte des intérêts des riverains devient incontournable.

Elles permettent de discuter d'égal à égal, de prendre des contacts avec des personnes importantes (c'est à cette occasion que s'est présentée l'opportunité d'un rendez vous à l'Elysée).

Extraits de l'intervention de Bernard CHAFFANGE, Directeur de l'Aéroport de Satolas :

"Satolas veut être exemplaire en matière d'environnement".

"L'engagement de Satolas consiste à être transparent vis à vis des élus et des associations"

Notre présence a permis de rectifier ce type de discours, en

rappelant les manquements importants tant en matière de communication que d'environnement :

- crashes d'Air Algérie évités de justesse
- augmentation des nuisances
- décharges industrielles sous l'aéroport
- rejet de milliers de tonnes annuelles d'émissions polluantes

### **Mars 2001 : l'Elysée**

Le conseiller "industrie et environnement" du Président Chirac s'est montré attentif au dossier des nuisances aéroportuaires et attendait avec intérêt les propositions de Monsieur Léron, Président de l'ACNUSA .

#### La position de l'ACENAS vis à vis du journal de l'aéroport

#### **"dialogue":**

Le journal « Dialogue » est un outil marketing pour l'aéroport qui a pour but de tranquilliser les riverains. En effet l'aéroport a tout intérêt à voir la pression des riverains se réduire. Notre position est de ne pas cautionner les informations de « Dialogue » qui sont forcément orientées en faveur de l'aéroport. En ne figurant pas dans ce journal, nous avons choisi de garder notre indépendance de communication et de rappeler notre opposition aux projets d'extension de l'aéroport.

Nous avons souligné l'importance de la mise en place d'un système de "police", géré par l'état qui permette d'infliger des amendes dissuasives aux compagnies en cas de non respect des trajectoires ou d'avions trop bruyants.

La position du Président de la République est claire sur la construction du troisième aéroport parisien dont le principe avait déjà été retenu, puis annulé par la suite.

Nous regrettons ces tergiversations car le retard pris risque de pénaliser les riverains Lyonnais par des transferts de trafic en attendant la construction de cette nouvelle plate-forme.

Nous avons réaffirmé notre totale opposition au projet d'extension de SATOLAS en soulignant ses incohérences et la non prise en compte des 230.000 riverains. De même, la question des vols de nuit a été longuement abordée, le conseiller du Président percevant bien la nécessité de faire évoluer rapidement la réglementation.

Les récentes déclarations de Jacques CHIRAC visant à reconnaître l'environnement comme une valeur constitutionnelle, confirme la légitimité de notre engagement: le respect de la qualité de vie des riverains.

---

## LES ELECTIONS MUNICIPALES

---

Un questionnaire a été envoyé aux candidats des communes riveraines Cette démarche se voulait non polémique mais citoyenne et informative. La grande majorité des listes a répondu favorablement à notre courrier.

Nous demandons, si en cas d'élections le nouveau conseil:

- Prendrait un arrêté municipal interdisant les vols de nuit au-dessus du territoire de la commune.
- Favoriserait des ententes intercommunales pour défendre la qualité de vie des riverains.

- Demanderait la limitation de nombre de mouvements d'avions.
- Engagerait des recours en justice contre le projet d'extension et les contraintes d'urbanisme en résultant.

La grande majorité des réponses était favorable à ces thèmes.

**Interrogez vos nouveaux élus sur leurs intentions et exigez d'eux des actes significatifs, conformément à leurs engagements.**

---

## LE SYSTEME CONSTAS

---

Un nouvel outil permet à l'aéroport un suivi des trajectoires et des mesures de bruit (coût: 4,5 millions de francs).

L'obligation de respecter les couloirs aériens, l'augmentation des altitudes d'approche de 3000 à 4000 pieds, des procédures de conduite de l'avion à moindre bruit, autant de réglementations qui ne sont pas appliquées à Satolas, contrairement à d'autres aéroports.

Inconvénients de taille: aucun réel pouvoir de sanction pour le non respect des altitudes, des couloirs aériens et des niveaux de bruit.

**On constate l'infraction mais on ne sanctionne pas si il n'y a pas de plainte de riverains !!**

A plusieurs reprises l'ACENAS est déjà intervenue pour dénoncer la carence de l'état qui n'assume pas son rôle de "police".

### Rappel :

Un numéro vert gratuit est à votre disposition si vous subissez une nuisance par un avion Vous pouvez déposer une plainte qui donnera lieu à une vérification par les contrôleurs de l'aviation civile.

**Tél: 0800 69 38 01**

**e-mail : paul.leyval@lyon.aeroport.fr**

**NB :** pour connaître les couloirs aériens, contactez votre mairie.

---

## ASSEMBLEE GENERALE LE 12 JUIN 2001 à 20H30

### Salle de la Concorde à SAINT-LAURENT-DE-MURE

---

Le comité de rédaction recherche riverains pour réaliser des dessins ou croquis humoristiques pour agrémenter les prochains bulletins . . . merci de nous contacter.